Cours d'urbanisme conçus par monsieur BENALIA F.

Docteur de l'Université François Rabelais de Tours -France- Enseignant à l'USTHB.

IX. LES CHARTES D'ATHENES ET D'AALBORG:

1. Préambule :

Les Congrès Internationaux d'Architecture Moderne ou CIAM, sont nés du besoin de promouvoir une architecture et un urbanisme fonctionnels. Le CIAM « I » a eut lieu en 1928, à La Sarraz (Suisse). CIAM « II » en 1929, à Francfort-sur-le-Main (Allemagne). Et le CIAM « III » en 1930, à Bruxelles (Belgique).

1. La Charte d'Athènes :

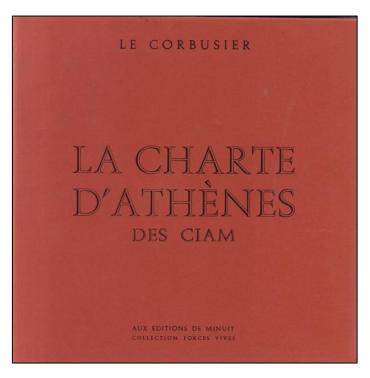
A. Définition et contexte :

La Charte d'Athènes (Grèce) a constitué l'aboutissement du IVe CIAM, tenu à Athènes en 1933 sous l'égide de Le Corbusier. Le thème en était « la ville fonctionnelle ». Urbanistes et architectes y ont débattu d'une extension rationnelle des quartiers modernes.

La Charte compte 95 points sur la planification et la construction des villes. Le principal concept sous-jacent a été la création de zones indépendantes pour les quatre « fonctions » : la vie, le travail, les loisirs et les infrastructures de transport. Le texte, très retravaillé par Le Corbusier, n'a été publié qu'en 1941 sous le titre « La Ville fonctionnelle », est adopté en 1943.

Ces concepts ont été largement adoptés par les urbanistes dans leurs efforts pour reconstruire les villes européennes après la Seconde Guerre mondiale (Ville de Dresde), qui consiste en la réalisation d'un quartier neuf et la construction d'un modèle de logements sociaux.

La Charte d'Athènes a été sévèrement critiquée au sein de la profession pour son approche rigide et de ses diverses expressions et fait, aujourd'hui plus qu'auparavant, l'objet de vifs débats voire d'une remise en cause fondamentale de ses théories.



La Charte d'Athènes au Congrès International d'Architecture Moderne (1933)

B. Ses principes:

- ♦ Concept de zonage qui permet de répartir les espaces urbains selon 4 fonctions habitat / travail / loisirs / circulation.
- ♦ Dissociation entre bâti et voirie.
- ♦ Voies hiérarchisées (voies rapides / dessertes locales puis voies d'accès aux bâtiments ou cheminements piétonniers).
- ♦ Bien-être accessible à tous, relatif égalitarisme.
- ♦ Les constructions en hauteur sont privilégiées, la nécessité d'aérer l'espace urbain est affirmée, ainsi que sauvegarder les conditions d'ensoleillement et d'éclairage.
- ♦ Des équipements scolaires, sportifs et de loisirs doivent être implantés à proximité des habitations.
- ♦ Les zones industrielles ne doivent pas être trop éloignées des habitations pour limiter le temps de transport, elles sont séparées de la ville par des zones de verdure.

C. Deux exemples :

a. Exemple de « Plan Voisin » à Paris :

L'objectif de Le Corbusier est de sauver l'histoire de l'architecture à Paris, en dotant la ville d'un centre à la hauteur des enjeux de l'époque et de l'histoire de la capitale.

Il faut pour cela reconstruire entièrement le centre de Paris, en rasant le vieux Paris et les immeubles haussmanniens pour construire 18 gratte-ciels prévus pour abriter 500.000 à 700.000 personnes. Le « Plan Voisin » était dessinée entre 1922 et 1925.



Paris actuel -dominé par le style Haussmannien



Le « Plan Voisin » de Le Corbusier

b. Exemple de Brasilia : capitale montée de toute pièce :

L'urbaniste Lucio Costa a imaginé le Plan Pilote qui donne à la ville une forme d'oiseau (ou avion), inscrit dans un lac artificiel. Les quartiers résidentiels sont fonctionnels et s'auto-suffisent : centres commerciaux, écoles et parcs sont à proximité.

Les principes de la charte d'Athènes, ont été respectés ici, une ville construite pour ses habitants. Une utopie sociale et urbaine qui voulait mêler dans un même lieu les plus pauvres et les plus riches. Brasilia apparaît d'abord comme un fantasme visuel, où les constructions conventionnelles n'ont pas leur place.



Le plan de Brasilia



Image satellitaire de Brasilia



L'avenue principale de la ville de Brasilia

2. La Charte d'Aalborg:

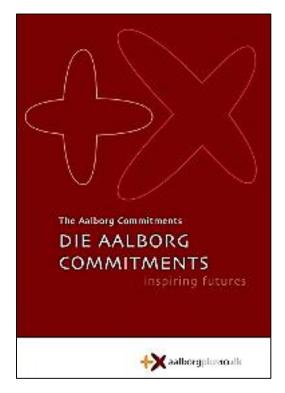
A. Définition et contexte :

La Charte d'Aalborg a été adoptée par les participants à la conférence européenne sur les villes durables qui s'est tenue dans la ville danoise d'Aalborg en 1994. Elle se présente comme une anti-charte d'Athènes, prônant une densité et une mixité des fonctions urbaines au service du développement durable.

Dans une première partie, intitulée « Déclaration », les villes européennes signataires affirment leur rôle historique et leurs responsabilités dans les problèmes environnementaux. Prenant conscience que la consommation des ressources menace la nature.

Rappelant les principes de la durabilité en particulier, en s'engageant à préserver la biodiversité l'eau et l'air, dans des « plans locaux de durabilité », chacune à son niveau, mais globalement, à sa mesure et à son rythme. Elles affirment que ce processus est lié à une innovation citoyenne permettant la résolution créative des problèmes.

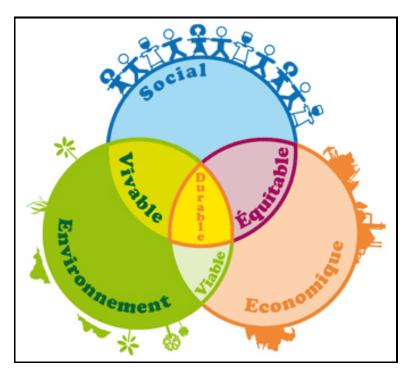
Cette nouvelle Charte est un texte de référence pour un urbanisme « durable ». La possibilité même de cette intégration repose sur le renversement de cinq piliers de la Charte d'Athènes : La décontextualisation, le principe de la table rase, le zonage, l'extension sans limites de la ville, l'urbanisme rationaliste.



Charte d'Aalborg (1994)

B. Les principaux points de la Charte d'Aalborg :

- ♦ La pertinence de l'échelle des collectivités locales pour s'orienter vers un développement durable « Chaque ville à son propre chemin de parvenir à la durabilité ».
- ♦ Le dynamisme du concept de durabilité, qui doit permettre d'intégrer les intérêts des générations futures dans les choix opérés aujourd'hui. La durabilité n'est pas un état immuable.
- ♦ Une inflexion de l'économie vers la durabilité.
- ♦ L'adoption de politiques d'aménagement du territoire visant à minimiser les impacts négatifs sur l'environnement.
- ♦ Une substitution de modes de transports non polluants aux véhicules peut être progressivement opérée.
- ♦ Un effort pour réduire les émissions urbaines de gaz à effet de serre, par le développement des énergies renouvelables.
- ♦ L'indissociabilité des questions sociales, économiques et environnementales, et la bonne gouvernance (pilier transversal) pour un développement humain durable.



Développement durable

C. Tableau synthétique :

Inversion de points de vue entre les Chartes d'Athènes et d'Aalborg :

Charte d'Athènes (1933)	Charte d'Aalborg (1994)
Principe de la table rase.	Attitude patrimoniale : Partir de l'existant et
	le mettre en valeur.
Abstraction de l'architecture par rapport au	Insertion du bâti dans un environnement
contexte environnant : Style international.	multidimensionnel : Diversité architecturale.
Zonage	Mixité fonctionnelle et politiques
	transversales.
Fluidification de la circulation : Séparation	Réduction de la mobilité, contrainte :
des circulations.	Reconquête de la voirie par tous les modes de
	transport
Urbanisme d'experts : Géométrisation et	Urbanisme participatif : Singularité des
rationalisation de la ville.	réponses.